

Une plateforme pour dire stop au statut de cohabitant

SOCIÉTÉ

Plusieurs organisations s'allient pour dire stop au statut de cohabitant, qui impacte les allocations de remplacement (chômage, etc.).

La revendication n'est pas neuve mais prend une nouvelle forme aujourd'hui. Celle d'une plateforme (www.sw-stop-sc.be), réunissant une vingtaine d'organisations, qui plaident pour la fin du statut de cohabitant.

Habiter sous le même toit qu'un parent ou un nouveau compagnon peut impacter le montant des allocations de remplacement telles que le chômage, la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) ou le revenu d'intégration sociale (RIS).

Le statut de cohabitant (à ne pas confondre avec la cohabitation légale, vis-à-vis du mariage) est né il y a 40 ans. L'Etat fait alors face à des problèmes budgétaires. On considère que le fait d'habiter ensemble permet de faire des économies d'échelle. Trois catégories d'allocataires

sont créées : chef de ménage, cohabitant et isolé. « Ce statut était prévu pour un an, il est toujours d'actualité, regrette Laurent d'Urse, secrétaire du Syndicat des immigrants (non-logement), membre de cette nouvelle plateforme, comme la Ligue des droits humains, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la Ligue des familles, la CNE ou la FGTB Bruxelles. Cela fait 20 ans que la Belgique est sommée par l'UE de supprimer ce statut. Lutter contre ce dernier, c'est lutter pour plus d'équité et une individualisation des droits. Un revenu est un revenu. On ne vous demande pas, quand vous négociez votre salaire, si vous vivez avec quelqu'un ! »

La plateforme veut les réunir sous une bannière commune : « On veut fédérer toutes les catégories de personnes visées (des centaines de milliers par ce statut. Étudiants, chômeurs, retraités... tous ont déjà manifesté, mais jamais ensemble. » L'idée est aussi de visibiliser les actions concrètes ce statut : une pétition sera d'ailleurs lancée sous peu et en mai 2023, une mobilisation nationale est

Dictier des choix de vie

Or aujourd'hui, un bénéficiaire d'une allocation de chômage en fin de dégressivité peut recevoir jusqu'à 1296 € par mois s'il vit seul, et 672 € s'il « cohabite ». Un isolé touchera 1160 € de RIS, un cohabitant 773 €. De quoi « amplifier la pauvreté de personnes qui sont déjà souvent sous le seuil de pauvreté » et dicter des choix



Avec le statut cohabitant, des couples préfèrent vivre séparément, pour ne pas perdre trop d'argent, dénonce la nouvelle plateforme « Mettons fin au statut de cohabitant ».

prévue, à l'initiative du MOC (mouvement ouvrier chrétien) et du PAC (Présence et action culturelles).

Élections 2024

Le tout, dans la perspective des élections fédérales 2024. « Nous n'avons malheureusement plus d'espoir sous cette législature puisque rien n'est inscrit dans l'accord de gouvernement. Mais il faut que ça y figure en 2024 ! » Et les membres de la plateforme de se montrer optimistes : « Des exceptions à ce statut ont été faites durant le covid, les inondations, etc. Cela démontre bien qu'il n'est pas

Le tout, dans la perspective des élections fédérales 2024. « Nous n'avons malheureusement plus d'espoir sous cette législature puisque rien n'est inscrit dans l'accord de gouvernement. Mais il faut que ça y figure en 2024 ! » Et les membres de la plateforme de se montrer optimistes : « Des exceptions à ce statut ont été faites durant le covid, les inondations, etc. Cela démontre bien qu'il n'est pas

CAROLINE FIXELLES ■